**Étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique**

Chère participante, cher participant,

Au nom du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, je suis heureux de vous inviter à participer à notre enquête sur le commerce électronique, dans le cadre de l'étude menée par l'Observatoire de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) sur cette question. Le commerce électronique, ou le commerce de marchandises en ligne, s'est considérablement développé au cours de la dernière décennie, mettant à rude épreuve les systèmes phytosanitaires partout dans le monde. En 2022, 161 milliards de colis ont été expédiés, et l'on estime à 256 milliards le nombre de colis qui seront expédiés en 2027. Certains de ces paquets contiennent des végétaux, des produits végétaux et des articles réglementés, créant ainsi une importante filière pour l'introduction et la dissémination des organismes nuisibles.

Afin d'aider les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) à endiguer ce problème, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a publié en 2017 une recommandation intitulée *Commerce de végétaux et autres articles réglementés sur Internet (commerce électronique)*. La gestion du risque phytosanitaire posé par les marchandises achetées en ligne et livrées par les services postaux et les services de livraison rapide est également une priorité du Cadre stratégique 2020-2030 de la CIPV. En outre, la CIPV a publié en 2023 un guide intitulé *IPPC E-commerce Guide on managing the pest risk posed by goods ordered online and distributed through postal and courier pathways* (Commerce électronique – Guide pour gérer le risque phytosanitaire posé par les marchandises commandées en ligne et livrées par les services postaux et les services de livraison rapide).

L'étude sur le commerce électronique actuellement menée par l'Observatoire de la CIPV vise à évaluer dans quelle mesure les recommandations de la CMP sont mises en œuvre par les parties contractantes à la CIPV et à fournir des données de référence permettant de suivre l'évolution des différentes stratégies phytosanitaires en matière de commerce électronique au niveau mondial. L'étude vise ainsi à mettre en évidence à la fois les difficultés et les progrès enregistrés en ce qui concerne la gestion du risque phytosanitaire lié au commerce électronique au niveau des pays. Les résultats de l'étude seront également d'une grande utilité pour éclairer le plan de travail de la CIPV, notamment pour recenser les principaux besoins des ONPV en matière de renforcement des capacités.

La présente enquête vise à recueillir des informations concernant: i) les cadres réglementaires et non réglementaires nationaux, ii) la mise en œuvre des mesures phytosanitaires, et iii) le contrôle du commerce électronique. Les résultats feront l'objet d'une analyse qui donnera lieu à la publication d'un rapport qui résumera les principales conclusions et formulera des recommandations à l'intention de la CMP sur la meilleure façon de soutenir les ONPV aux niveaux national et mondial.

**Votre disposition à partager vos compétences et vos connaissances est essentielle au succès de l'étude.** Chacune de vos réponses est précieuse et il n'y a pas de mauvaise réponse. Votre contribution nous aidera à comprendre la mise en œuvre des recommandations de la CMP relatives au commerce électronique. Cette compréhension permettra au Secrétariat de la CIPV d'élaborer de futurs matériels de renforcement des capacités en matière de commerce électronique adaptés aux besoins des parties contractantes pour les aider à surmonter leurs difficultés. En outre, les résultats de l'étude peuvent contribuer à améliorer l'élaboration des politiques dans votre pays et apporter de précieuses informations à d'autres pays.

Vous trouverez ci-après quelques informations importantes à prendre en compte au moment de remplir le questionnaire:

* Avant de répondre aux questions, veuillez lire les instructions figurant au début de chaque section.
* Les réponses fournies doivent être exactes en date du 31 décembre 2023.
* Veuillez indiquer vos coordonnées complètes et, le cas échéant, celles des autres personnes ayant participé à l'enquête, afin que nous puissions vous envoyer un certificat de participation et le lien vers le rapport lorsqu'il sera publié.
* Toutes vos réponses seront conservées en toute confidentialité. Le rapport final sera établi sous forme de synthèse et d'analyse de l'ensemble des réponses fournies et aucun nom de pays n’y figurera.
* Il est prévu de remercier à la fin du rapport tous les participants à l'enquête. Nous vous prions par conséquent de préciser si vous souhaitez que votre ONPV et le nom de votre pays figurent dans la liste en cochant la case appropriée en fin de questionnaire.

Merci de bien vouloir retourner le questionnaire rempli le **31 octobre 2024** au plus tard. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour répondre à l'enquête, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat de la CIPV ([ippc@fao.org](mailto:ippc@fao.org)), en mettant [Barbara.Peterson@fao.org](mailto:Barbara.Peterson@fao.org) et [Rokhila.Madaminova@fao.org](mailto:Rokhila.Madaminova@fao.org) en copie.

Si nécessaire, l'équipe de l'enquête se fera un plaisir de vous contacter par téléphone pour vous accompagner tout au long du questionnaire. Une session spécifique sera organisée lors des ateliers régionaux de la CIPV 2024 pour présenter l'enquête.

Je vous remercie à nouveau pour votre précieuse contribution à cette étude.

Meilleures salutations,



Osama El-Lissy, Secrétaire de la CIPV.

|  |
| --- |
| **Documents et informations** |

Date limite de réception des formulaires: veuillez retourner le questionnaire rempli le **31 octobre 2024** au plus tard.  
  
Confidentialité des informations collectées: toutes les réponses fournies seront conservées en toute confidentialité. Le rapport final sera établi sous forme de synthèse et d'analyse de l'ensemble des réponses fournies et aucun nom de pays ne sera mentionné.  
  
Formulaire d'enquête téléchargeable: le questionnaire peut être téléchargé au format Word pour permettre aux participants de se familiariser avec les questions et faciliter la collaboration avec les parties prenantes tierces. À noter cependant que les réponses finales doivent être saisies dans le formulaire en ligne. Le document Word peut être téléchargé en cliquant sur [ce lien](https://www.ippc.int/en/publications/93564/).  
  
Glossaire: un glossaire contenant les définitions des termes clés utilisés dans l'enquête a été préparé. Il peut être téléchargé en cliquant sur [ce lien](https://www.ippc.int/en/publications/93562/).

Instructions pour remplir le questionnaire: avant de répondre aux questions, veuillez lire attentivement les instructions figurant au début de chaque section. Les réponses fournies doivent être exactes en date du 31 décembre 2023.

Remerciements: veuillez indiquer vos coordonnées complètes à la fin de l'enquête et, le cas échéant, celles des autres personnes ayant participé à l'enquête, afin que nous puissions vous envoyer un certificat de participation et le lien vers le rapport. Vous avez la possibilité d'accepter que votre organisation soit citée dans la partie du rapport où seront remerciés les participants à l'enquête. Nous vous prions par conséquent de préciser si vous souhaitez que votre organisation et le nom de votre pays figurent dans la liste en cochant la case appropriée en fin de questionnaire.

Aide: si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour répondre à l'enquête, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse ippc@fao.org. Nous pouvons également vous contacter par téléphone pour vous accompagner tout au long du questionnaire.

|  |
| --- |
| **A. Informations générales** |

La section A vise à recueillir des informations qui aideront le Secrétariat de la CIPV à déterminer s'il convient de renforcer et de cibler la sensibilisation aux principaux documents qui constituent le fondement de l'étude menée par l'Observatoire de la CIPV.

Les termes définis dans le glossaire sont soulignés lors de leur première occurrence dans le questionnaire. Nous vous invitons à consulter le glossaire pour prendre connaissance des termes qui y sont répertoriés.

1. Veuillez indiquer le nom de votre pays.

[     ]

1. Avant de participer à cette enquête, aviez-vous connaissance de la recommandation de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) intitulée*Commerce de* [***végétaux***](https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2024/08/Fr_Glossary_for_survey_2024-08-09.pdf) *et autres* [***articles réglementé***](https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2024/08/Fr_Glossary_for_survey_2024-08-09.pdf)*s sur Internet (*[***commerce électronique***](https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2024/08/Fr_Glossary_for_survey_2024-08-09.pdf)*)* (R-05) ?Le document est accessible via [ce lien](https://www.ippc.int/en/publications/84232/)*.*

☐ Oui

☐ Non

1. Avant de participer à cette enquête, aviez-vous connaissance du guide de la CIPV intitulé *E-commerce – A guide**to managing the pest risk posed by goods ordered online and distributed through postal and courier pathways* (Commerce électronique **-** Guide pour gérer le risque phytosanitaire posé par les marchandises commandées en ligne et livrées par voie postale ou par des [**services de livraison rapide**](https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2024/08/Fr_Glossary_for_survey_2024-08-09.pdf)) ? Le document est accessible via [ce lien](https://www.ippc.int/fr/publications/92722/).

☐ Oui

☐ Non

|  |
| --- |
| **B. Cadre(s) phytosanitaire(s) national(aux) réglementaire(s) et non réglementaire(s)** |

Les informations recueillies à la section B visent à déterminer si les pays disposent d'un cadre réglementaire ou non réglementaire relatif au commerce électronique (B.1) et à en évaluer la portée (B.2).  
  
Les cadres pertinents pour cette section peuvent porter spécifiquement sur le commerce électronique ou s'inscrire dans un cadre plus général qui peut s'appliquer au commerce électronique.

Instructions: si vous répondez «oui» à l'une ou l'autre des questions ci-dessous, merci de fournir les informations suivantes à propos du cadre réglementaire ou non réglementaire concerné: i) le titre du document, ii) l'année d'adoption ou de publication, iii) le(s) article(s) ou la (les) section(s) concerné(s).  
  
Les termes définis dans le glossaire sont soulignés lors de leur première occurrence dans le questionnaire. Nous vous invitons à consulter le glossaire pour prendre connaissance des termes qui y sont répertoriés.

**B.1. Existence d'un cadre réglementaire ou non réglementaire**

Les cadres pertinents pour cette sous-section peuvent porter spécifiquement sur le commerce électronique ou s'inscrire dans un cadre plus général qui peut s'appliquer au commerce électronique.

1. Votre pays dispose-t-il d'un [**cadre réglementaire**](https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2024/08/Fr_Glossary_for_survey_2024-08-09.pdf) applicable aux mesures phytosanitaires relatives au commerce électronique?

☐ Oui – Veuillez indiquer la base réglementaire concernée: [     ]

☐ Non à *Passez directement à la question* ***6***

1. Le texte du cadre est-il accessible depuis la page web relative aux pays de la CIPV (consultable [ici](https://www.ippc.int/en/countries/all/list-countries/))?

☐ Oui

☐ Non à Veuillez fournir le lien vers le site web pertinent ou téléverser le document en fin de questionnaire: [     ]

1. Votre pays dispose-t-il d'un [**cadre non réglementaire**](https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2024/08/Fr_Glossary_for_survey_2024-08-09.pdf) applicable aux mesures phytosanitaires relatives au commerce électronique?

☐ Oui – Veuillez indiquer la base non réglementaire concernée: [     ] à *Passez directement à la question* ***8***

☐ Non – S'il n'existe pas non plus de cadre réglementaire, *passez directement à la question* ***7****.*

Si vous avez répondu «non», mais qu'il existe un cadre réglementaire, passez directement à la question ***8***

1. Si votre pays ne dispose pas actuellement d'un cadre réglementaire ou non réglementaire applicable aux risques phytosanitaires liés au commerce électronique, veuillez fournir des informations sur les éventuels travaux en cours pour élaborer de tels cadres:

[     ] à *Passez directement à la* ***section C***

**B.2. Portée des cadres réglementaires et non réglementaires**

Les informations recueillies à la sous-section B.2 visent à déterminer si les cadres réglementaires et non réglementaires traitent des questions suivantes: importations et exportations, autorité de l'ONPV, exigences des douanes, services postaux et autres services de livraison rapide, identification des acteurs du commerce électronique et répercussions en cas de non-respect des mesures phytosanitaires.

1. Quelles catégories du commerce électronique de végétaux, de [**produits végétaux**](https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2024/08/Fr_Glossary_for_survey_2024-08-09.pdf) et d’articles réglementés font l'objet de contrôles?*Veuillez cocher les cases appropriées.*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Importations uniquement | Exportations uniquement | Importations et exportations | s/o, aucun contrôle |
| Végétaux | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| Produits végétaux | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| Articles réglementés | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |

Si les végétaux, produits végétaux ou autres articles réglementés sont contrôlés, veuillez indiquer la base réglementaire ou non réglementaire applicable: [     ]

1. L'ONPV de votre pays est-elle habilitée à inspecter les [**colis**](https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2024/08/Fr_Glossary_for_survey_2024-08-09.pdf) contenant des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés? *Veuillez cocher les cases appropriées.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Oui | Non | s/o, aucun contrôle |
| Végétaux | ☐ | ☐ | ☐ |
| Produits végétaux | ☐ | ☐ | ☐ |
| Articles réglementés | ☐ | ☐ | ☐ |

Si vous avez répondu «oui», veuillez indiquer la base réglementaire ou non réglementaire concernée: [     ]

1. L'ONPV de votre pays est-elle habilitée à appliquer des mesures phytosanitaires lorsqu'elle détecte des colis non conformes contenant des végétaux, des produits végétaux ou des articles réglementés? *Veuillez cocher les cases appropriées.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Oui | Non | s/o, aucun contrôle |
| Végétaux | ☐ | ☐ | ☐ |
| Produits végétaux | ☐ | ☐ | ☐ |
| Articles réglementés | ☐ | ☐ | ☐ |

Si vous avez répondu «oui», veuillez indiquer la base réglementaire ou non réglementaire concernée: [     ]

1. Les douanes, les [**services postaux**](https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2024/08/Fr_Glossary_for_survey_2024-08-09.pdf) ou les [**autres services de livraison rapide**](https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2024/08/Fr_Glossary_for_survey_2024-08-09.pdf) de votre pays sont-ils tenus d'informer l'ONPV avant l'arrivée de colis contenant des végétaux, produits végétaux ou autres articles réglementés dans le pays?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Oui | Non |
| Douanes | ☐ | ☐ |
| Services postaux | ☐ | ☐ |
| Autres services de livraison rapide | ☐ | ☐ |

Si vous avez répondu «oui», veuillez indiquer la base réglementaire ou non réglementaire concernée: [     ]

1. Les douanes, les services postaux ou les autres services de livraison rapide de votre pays sont-ils tenus de conserver les colis contenant des végétaux, produits végétaux ou autres articles réglementés jusqu'à leur contrôle par des inspecteurs phytosanitaires?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Oui | Non |
| Douanes | ☐ | ☐ |
| Services postaux | ☐ | ☐ |
| Autres services de livraison rapide | ☐ | ☐ |

Si vous avez répondu «oui», veuillez indiquer la base réglementaire ou non réglementaire concernée: [     ]

1. Les importateurs et exportateurs impliqués dans le commerce électronique de végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés sont-ils tenus de se déclarer auprès de l'ONPV avant d'entrer en activité?

* *La déclaration peut consister en un enregistrement, une notification ou toute autre démarche permettant à l'ONPV d'être informée de l'existence des commerçants en ligne qui opèrent dans le pays.*
* *Si vous répondez «oui», veuillez décrire brièvement le type de déclaration requis.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Oui | Non |
| Importateurs | ☐ | ☐ |
| Exportateurs | ☐ | ☐ |

Si vous avez répondu «oui», veuillez indiquer le type de déclaration requis et les dispositions réglementaires correspondantes: [     ]

1. Le non-respect des exigences phytosanitaires a-t-il des répercussions pour les importateurs et les exportateurs (par ex., destruction du colis, inscription sur une liste de récidivistes, etc.)?*Si vous avez répondu «oui», veuillez décrire brièvement les répercussions prévues.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Oui | Non |
| Importateurs | ☐ | ☐ |
| Exportateurs | ☐ | ☐ |

Si vous avez répondu «oui», veuillez décrire les répercussions prévues et la base réglementaire ou non réglementaire correspondante: [     ]

|  |
| --- |
| **C. Mise en œuvre des mesures phytosanitaires** |

Les informations recueillies à la section C portent sur les mécanismes, les systèmes et les processus mis en œuvre ou actuellement en place.

Les informations collectées portent sur l'existence et l'accessibilité d'une liste d'articles prohibés et réglementés (C.1), sur les systèmes et processus de gestion du risque avant l'arrivée à la frontière (C.2), sur les systèmes et processus de gestion du risque à la frontière (C.3) et sur la sensibilisation (C.4).

Les termes définis dans le glossaire sont soulignés lors de leur première occurrence dans le questionnaire. Nous vous invitons à consulter le glossaire pour prendre connaissance des termes qui y sont répertoriés.

**C.1. Liste d'articles prohibés et réglementés**

1. Votre pays dispose-t-il publiquement d'une liste d'articles prohibés et réglementés associés à des risques phytosanitaires liés au commerce électronique?

☐ Oui

☐ Non à *Passez directement à la question* ***18***

1. La liste fournit-elle des informations à propos des mesures phytosanitaires applicables aux articles réglementés (y compris les végétaux et produits végétaux)?

☐ Oui

☐ Non

1. La liste est-elle mise à la disposition du public sur les sites Internet des douanes, des services postaux et de l'ONPV? *Dans l’affirmative, veuillez fournir un lien vers la page web concernée.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Oui | Non |
| Douanes | ☐ | ☐ |
| ONPV | ☐ | ☐ |
| Services postaux | ☐ | ☐ |

Si vous avez répondu «oui», veuillez indiquer le lien de la page web: [     ]

**C.2. Gestion du risque avant l'arrivée à la frontière**

1. Votre pays dispose-t-il d'un système de partage d'informations préalables avec l'ONPV à propos des colis contenant des végétaux, produits végétaux ou autres articles réglementés qui arrivent dans le pays?

☐ Oui

☐ Non – *Passez directement à la question* ***21***

1. Quel est le type de système de partage d'informations préalables utilisé dans votre pays pour communiquer les informations à l'ONPV? *Veuillez sélectionner toutes les réponses pertinentes.* [*Voir le glossaire pour les définitions*](https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2024/08/Fr_Glossary_for_survey_2024-08-09.pdf) *de «****guichet unique****» et de «****données électroniques préalables****».*

☐ Guichet unique

☐ Données électroniques préalables

☐ Autre (veuillez préciser)

Veuillez fournir le lien vers la page web concernée s'il existe un système de «guichet unique» ou de «données électroniques préalables», et préciser de quel système il s’agit si vous avez répondu «Autre»:

[     ]

1. Comment jugez-vous l'efficacité de la collaboration interinstitutionnelle en ce qui concerne le partage d'informations préalables en vue de faciliter l'identification des risques phytosanitaires?

☐ Très efficace

☐ Efficace

☐ Moyennement efficace

☐ Peu efficace

☐ Pas du tout efficace

☐ Inconnue

Veuillez expliquer pourquoi vous avez choisi cette réponse. Cela nous aidera à comprendre les raisons pour lesquelles vous avez choisi cette réponse: [     ] à *Passez directement à la question* ***22***

1. S'il n'existe pas de système de partage d'informations préalables avec l'ONPV, veuillez en expliquer les raisons. Cela nous aidera à comprendre les raisons pour lesquelles vous avez choisi cette réponse: [     ]

**C.3. Gestion du risque phytosanitaire aux frontières**

1. Des technologies (rayons X, par ex.) ou des méthodes (chiens, par ex.) de contrôle non intrusives sont-elles utilisées dans les aéroports, les centres de tri postal ou d'autres points d'entrée dans votre pays? *Veuillez sélectionner toutes les réponses pertinentes.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Oui | Non |
| Aéroports | ☐ | ☐ |
| Centres de tri postal | ☐ | ☐ |
| Autres points d'entrée | ☐ | ☐ |

Si vous avez répondu «oui», veuillez décrire le(s) mécanisme(s) de contrôle utilisé(s): [     ]

1. L'ONPV est-elle informée par les douanes, les services postaux et les autres services de livraison rapide lorsque des colis contenant des végétaux et des produits végétaux ont été identifiés en vue d'une inspection?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Oui | Non |
| Douanes | ☐ | ☐ |
| Services postaux | ☐ | ☐ |
| Autres services de livraison rapide | ☐ | ☐ |

1. Lorsque des colis sont sélectionnés pour être inspectés, sont-ils conservés par les douanes, les services postaux et les autres services de livraison rapide jusqu'à ce que l'ONPV puisse les inspecter? *Dans l'affirmative, veuillez décrire la procédure appliquée.*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Toujours | Généralement | Parfois | Rarement | Jamais | s/o, l'ONPV n'est pas informée |
| Douanes | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| Services postaux | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| Autres services de livraison rapide | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |

Description de la procédure lorsque des colis sont conservés. Veuillez préciser si les informations fournies concernent les douanes, les services postaux ou les autres services de livraison rapide. Cela nous aidera à comprendre votre réponse: [     ]

**C.4. Sensibilisation**

1. L'ONPV a-t-elle élaboré et distribué au grand public, aux douanes, aux services postaux et au personnel de l'ONPV du matériel pédagogique sur la conformité phytosanitaire dans le cadre du commerce électronique? *Dans l'affirmative, veuillez préciser l'année où le matériel a été élaboré ou mis à jour pour la dernière fois.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Oui | Non |
| Grand public | ☐ | ☐ |
| Douanes | ☐ | ☐ |
| Services postaux | ☐ | ☐ |
| Personnel de l'ONPV | ☐ | ☐ |

Année: [     ]

1. L'ONPV a-t-elle organisé des sessions de formation ou des ateliers sur la conformité phytosanitaire dans le cadre du commerce électronique à l'intention des douanes, des services postaux et du personnel de l'ONPV? *Dans l'affirmative, veuillez préciser l'année de la dernière formation ou du dernier atelier.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Oui | Non |
| Douanes | ☐ | ☐ |
| Services postaux | ☐ | ☐ |
| Personnel de l'ONPV | ☐ | ☐ |

Année: [     ]

1. Combien de campagnes de sensibilisation au risque phytosanitaire lié au commerce électronique l'ONPV a-t-elle menées ces cinq dernières années? [     ]

|  |
| --- |
| **D. Surveillance du commerce électronique** |

Les informations recueillies à la section D portent sur les mécanismes mis en place pour surveiller les risques phytosanitaires liés au commerce électronique. Les informations concernent les systèmes de notification du public (D.1), le profilage du risque (D.2) et l'analyse des données (D.3).  
  
Les termes définis dans le glossaire sont soulignés lors de leur première occurrence dans le questionnaire. Nous vous invitons à consulter le glossaire pour prendre connaissance des termes qui y sont répertoriés.

**D.1. Systèmes de notification**

1. Existe-t-il une plateforme en ligne, accessible à tous, permettant le signalement de produits végétaux et d’organismes nuisibles suspects qui sont interdits ou réglementés?

☐ Oui

☐ Non à Passez directement à la question **31**

Si vous avez répondu «oui», veuillez indiquer le lien: [     ]

1. La plateforme de signalement est-elle gérée par l'ONPV?

☐ Oui à Passez directement à la question **31**

☐ Non

1. Si la plateforme de signalement n'est pas gérée par l'ONPV, veuillez préciser l'entité responsable de sa gestion: [     ]

**D.2. Profilage du risque**

1. L'ONPV a-t-elle accès aux données des douanes, des services postaux ou des autres services de livraison rapide concernant les colis contenant des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés entrant dans le pays?

☐ Oui

☐ Non à *Passez directement à la question* ***36***

1. De quel(s) type(s) de données l'ONPV dispose-t-elle? *Veuillez sélectionner toutes les réponses pertinentes.*

☐ Nombre ou volume de colis

☐ Colis inspectés

☐ Informations sur les importateurs

☐ Types d'importations

☐ Données sur la non-conformité

☐ Informations sur les exportateurs

☐ Autre (veuillez préciser) [     ]

1. L'ONPV utilise-t-elle des données provenant des douanes, des services postaux ou d’autres services de livraison rapide pour profiler le risque des importations?

☐ Oui

☐ Non à *Passez directement à la question* ***36***

1. À quelle fréquence le profilage du risque est-il actualisé?

☐ Chaque trimestre

☐ Chaque année

☐ Au besoin, en fonction des nouveaux risques

☐ Jamais

☐ Autre (veuillez préciser) [     ]

1. Veuillez évaluer l'**efficacité** du profilage du risque dans la gestion du risque frontalier.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Pas du tout efficace | Un peu efficace | Moyennement efficace | Efficace | Très efficace |
| ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |

Veuillez expliquer les raisons de votre réponse à propos de l'efficacité du profilage du risque dans la gestion du risque aux frontières. Cela nous aidera à comprendre les raisons pour lesquelles vous avez choisi cette réponse: [     ]

**D.3. Analyse des données**

1. L'ONPV analyse-t-elle des données provenant d'inspections, d'avis de non-conformité ou de recherches automatisées ou manuelles sur Internet?

☐ Oui

☐ Non à Passez directement à la question **38**

1. Quel type d'analyse est effectué? [     ]

|  |
| --- |
| **E. Questions finales** |

1. Vous avez répondu à toutes les questions. Souhaitez-vous formuler des observations, recommandations ou suggestions supplémentaires? *Dans l'affirmative, veuillez utiliser la zone de texte ci-après*: [     ]
2. **Autorisez-vous** la CIPV à mentionner le nom de votre pays ou de l'organisation du principal contributeur à l'enquête dans la page de remerciements du rapport sur l’enquête? Veuillez sélectionner toutes les réponses pertinentes.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Oui | Non |
| Nom du pays | ☐ | ☐ |
| Nom de l'organisation | ☐ | ☐ |

1. Veuillez **téléverser tous les documents** demandés pour lesquels aucun lien n'a été fourni.

La taille maximum de chaque fichier est de 16 Mo. Si le fichier est trop volumineux, veuillez écrire à [ippc@fao.org](mailto:ippc@fao.org) pour décider de la meilleure façon de l'envoyer.

Seuls les fichiers de type PDF, DOC, DOCX, PNG, JPG, JPEG, GIF sont acceptés.

|  |
| --- |
| **F. Personne à contacter** |

1. Veuillez fournir les informations suivantes concernant la **personne que la CIPV peut contacter en cas de questions:**

Civilité (M., Mme, Dr): [     ]

Prénom: [     ]

Nom de famille: [     ]

Fonction (par ex., responsable): [     ]

Organisation: [     ]

Site web: [     ]

Courriel: [     ]

Tél.: [     ]

1. Le cas échéant, veuillez indiquer les noms et les coordonnées des différents contributeurs à l'aide du [formulaire](https://www.ippc.int/en/publications/93563/) prévu à cet effet et téléverser le document une fois rempli. Les personnes concernées recevront le rapport final ainsi qu’un certificat de participation. La taille maximum de chaque fichier est de 16 Mo. Seuls les fichiers de type PDF, DOC, DOCX, PNG, JPG, JPEG, GIF sont acceptés.

**Merci d'avoir répondu à l'enquête!**

Veuillez vérifier que vous avez répondu à toutes les questions avant de soumettre vos réponses à l’enquête.

Nous vous remercions d'avoir contribué à l'étude de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique.